

Département de la
CORREZE

Commune de
SEILHAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres :

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Délibération N° 003-2022

**AFFECTATION DU
RESULTAT**

L'an deux mil vingt deux le vingt-sept du mois de janvier, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de M. GERAUDIE Marc, maire.

Date de convocation du Conseil : le 21 janvier 2022

Présents :

MM COLBORATI, FOURCHES, GERAUDIE, LEYRIS, MANCI, MAZEAUD, ORLIANGES, RHODES, VILLETTE
Mmes, BOUDRIE, CERTAIN, CLEDIERE, CROUZETTE, MARLINGE, NOEL, POUGET, VERDEYME, VILLATOUX

Absents excusés :

M. CHAMBRAS (procuration à Mme VILLATOUX)

Secrétaire de Séance : M. VILLETTE Gérald

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14
- Le Conseil Municipal, après avoir examiné et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 et après en avoir délibéré, à 15 voix pour et 4 abstentions

décide de statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

* Fonctionnement : Excédent de l'exercice 2021: 156 083,06€

* Investissement Déficit de l'exercice 2021 + report déficit 2020:
- 146 998,40€

*Restes à réaliser (RAR) Investissement 2021:

Dépenses : 23 162,62€ Recettes : 22 070,24€ Solde : - 1 092,38€

*Besoin de financement :

Solde exécution investissement + solde RAR : 148 090,78€

**AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE
L'EXERCICE 2021 :**

Affectation en réserves R1068 en investissement 156 083,06€

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
Le maire, Marc Géraudie.**